



Grille tarifaire – 2019/2020

Les montants des cotisations aux activités proposées par la section Arts Martiaux ont été votés lors de l'Assemblée Générale de la section le 14 mai 2019.

Aïkido		
	Cotisation section et frais de licence	Cours (règlement au professeur)
Enfant	70€ pour l'année	150€ par trimestre
Adulte	70€ pour l'année	150€ par trimestre

Judo	
	Cotisation section, cours et frais de licence
Enfant	140€ pour l'année
Adulte	155€ pour l'année

Karaté		
	Cotisation section et cours	Cotisation section, cours et frais de licence
Enfant (Groupe 1 - Mouthe)	95€ pour l'année	
Enfant		140€ pour l'année
Adulte		155€ pour l'année

Réductions			
Réduction multisports à la section <i>Si l'adhérent-e pratique par exemple le judo et l'aïkido, le karaté et l'aïkido, etc.</i>		Réduction famille <i>Si plusieurs membres de la famille pratiquent les arts martiaux</i>	
2 sports	- 60€	3 personnes	- 30€
3 sports	- 85€	4 personnes	- 125€
		5 personnes	- 220€
		6 personnes	- 315€

Les paiements sont à effectuer par chèques à l'ordre de : **ASM – Arts Martiaux** (sauf pour les cours d'Aïkido). Possibilité de payer en 3 fois.

La section Arts Martiaux fait partie de l'Association Sportive de Mouthe (ASM). A ce titre, les adhérent-e-s à la section doivent également être membres de l'ASM.

Cotisation Association Sportive de Mouthe	
Enfant	13€ pour l'année (<i>offerte en 2019-2020 sur décision du CA de l'ASM du 10 juillet 2019</i>)
Adulte	25€ pour l'année

La cotisation ASM doit être réglée par chèque à l'ordre de : **ASM**.